



Plate-forme nationale de formation à la recherche en santé AVA

Lignes directrices du programme national de décharge d'enseignement pour les chercheurs en début de carrière (ECR) d'AVA

Objectifs et principes directeurs d'AVA

- **Renforcer et développer la capacité** à transformer les services sociaux et de santé de la population (communauté) afin de promouvoir la santé et le bien-être des filles, des femmes et des personnes de sexe différent, à risque/affectées par la violence et l'adversité tout au long de leur vie ;
- **Utiliser une** plateforme de formation **collaborative, innovante** et intersectorielle/disciplinaire/juridictionnelle pour former des centaines de prestataires de services et d'universitaires canadiens dans le domaine des services sociaux/de la santé communautaire qui travaillent avec cette population ; et
- **Avoir un impact intergénérationnel et sur la population**, et promouvoir une durée de vie positive pour les filles, les femmes et les personnes de sexe différent.

AVA s'engage également à lutter contre les inégalités et les disparités en matière de santé qui ont un impact disproportionné sur les filles, les femmes et les personnes de sexe différent ayant des identités intersectionnelles. Cela inclut, sans s'y limiter, les handicaps, la race, l'indigénéité et l'identité de genre. AVA s'appuie sur des initiatives d'équité, de diversité, d'inclusion et d'accessibilité (EDIA), et l'analyse fondée sur le sexe et le genre (SGBA+) est au cœur de la réalisation de l'objectif d'AVA. Visitez le [site web d'AVA Training](#) pour lire le document complet sur les principes directeurs d'AVA.

Section 1 : Aperçu du programme

Contexte

*L'objectif du programme de décharge d'enseignement pour les chercheurs en début de carrière de l'AVA¹ (ECR) est de soutenir la formation des ECR en matière de **leadership national** et de **développement de la carrière de chercheur en leur permettant d'être libérés de leurs obligations d'enseignement** afin qu'ils puissent consacrer leur temps et leur énergie à la participation à diverses activités de leadership national de la plateforme nationale de formation à la recherche en santé de l'AVA.*

Ce programme sera accessible par voie de concours aux ECR des établissements postsecondaires canadiens qui souhaitent s'engager dans leur propre formation AVA nationale (par exemple, leadership, mentorat) ou dans la formation AVA d'autres personnes, et favoriser

¹ Les chercheurs en début de carrière (ECR) sont des universitaires qui sont à 8 ans ou moins de leur premier poste universitaire permanent.

le développement de carrières de recherche dans des domaines prioritaires et hautement nécessaires qui concernent les filles, les femmes et les personnes de sexe différent.

Les domaines prioritaires (considérés comme tels par la réserve de recherche sur la santé et le bien-être des filles et des femmes des Instituts de recherche en santé du Canada (IRSC)) mentionnés ci-dessus sont les suivants :

- **Le bien-être des jeunes et des familles**, en particulier les rôles et les identités de genre, la santé mentale et le bien-être (par exemple le stress, l'anxiété, la dépression), les abus physiques et psychologiques (par exemple la violence fondée sur le genre, le harcèlement, la discrimination, le racisme et les cyberabus), l'implication dans le système judiciaire (par exemple le fait d'être témoin ou victime d'un acte criminel) et l'abus de substances.
- la **santé sexuelle et génésique**, en particulier la santé post-partum, y compris la dépression, qui résulte souvent de l'exposition à l'adversité et à la violence pendant l'enfance, et les infections sexuellement transmissibles, y compris le VIH.
- **Services de santé et approches du bien-être basées sur la population**, en particulier l'accès limité aux services de santé, la promotion de la santé et les déterminants sociaux de la santé pour les maladies non transmissibles (par exemple, les problèmes de santé mentale).

Financement

Le financement du rachat de cours est fourni pour **un ou deux cours ou un équivalent raisonnable** et dépend de la capacité financière du rachat de cours demandé, qui varie en fonction de l'établissement universitaire de l'ECR. Comme l'indiquent les Instituts de recherche en santé du Canada (IRSC), il est prévu qu'un ou deux ECR reçoivent un rachat de cours par an, à utiliser dans les douze mois suivant l'attribution de la bourse. Il est à noter que cela nécessite l'approbation ou la connaissance de l'administrateur principal du candidat (selon la définition des IRSC).

Enseignement Libération Renouvellement

Les autorisations d'enseigner de l'AVA peuvent également être renouvelées, mais le renouvellement est subordonné à l'approbation de la demande de renouvellement par l'ECR. Voir la section 3 à la page 4 pour plus d'informations sur la procédure de renouvellement.

Que se passe-t-il si vous obtenez une autorisation d'enseigner de l'AVA ?

- Vous serez impliqué dans le **leadership national** d'AVA pendant un an (ou toute autre période convenue) en échange d'une dispense d'enseignement d'un ou deux cours. L'année commencera à la date convenue lors d'une réunion initiale d'intégration avec le directeur scientifique d'AVA et le chef de projet d'AVA.
- Les prestations individuelles de l'ECR seront convenues au début du programme et seront établies lors de la réunion d'intégration. Le(s) résultat(s) attendu(s) sera(ont) lié(s) à la durée pendant laquelle l'ECR est disponible (par exemple, les dates de début et de fin, ou la possibilité de continuer sans financement de la décharge d'enseignement). Cette durée peut être de 4 à 6 mois seulement (durée d'un cours) ou s'étendre sur toute l'année universitaire. Si l'ECR n'effectue pas le nombre d'heures convenu au début du programme, la durée de sa participation au programme ECR peut être prolongée jusqu'à ce qu'il accomplisse l'engagement temporel requis.
- Vous pouvez vous attendre à consacrer environ 1 à 5 heures par semaine pendant 12 mois aux activités/tâches des ECR AVA. Un engagement régulier est essentiel pour que

les ECR tirent le meilleur parti de leur temps sur la plateforme de formation AVA. Nous espérons que les ECR continueront à s'impliquer dans la plateforme de formation AVA au-delà de la période de diffusion de l'enseignement, tout comme les autres membres de l'équipe.

- En plus des activités déjà prévues (par exemple, assister aux réunions de l'AVA, participer aux ateliers de l'AVA, suivre la formation de l'AVA), les **activités de leadership national** pour lesquelles les ECR recevront un mentorat comprennent la conceptualisation de programmes de haut niveau, l'opérationnalisation de programmes, la supervision de programmes et l'élaboration, la gestion et l'évaluation d'un plan stratégique national. Les activités spécifiques seront liées aux objectifs de carrière de l'ECR en matière de recherche et aux domaines où les besoins sont les plus importants (comme indiqué ci-dessus) et seront définies lors de la réunion d'intégration.
- À des fins d'évaluation du programme, les ECR doivent remplir un rapport de fin de bourse. Ce rapport servira également à justifier une nouvelle candidature si l'ECR décide de demander un renouvellement.

Chronologie

- Janvier : Appel à candidatures. Cette période prolongée a pour but de permettre aux candidats de s'entretenir avec l'administration de leur faculté.
- Fin septembre : Date limite de dépôt des candidatures
- Fin septembre/début octobre : Sélection des candidatures
- Début à mi-octobre : Annonce de l'attribution du prix

Recrutement

Nos approches de recrutement prendront de nombreuses formes et comprennent l'appel à candidatures (ACC) sous des formes plus courtes et plus longues, selon le cas (par exemple, des affichages plus courts sur Twitter, Instagram, Facebook et les listes de diffusion ; des affichages plus longs sur les sites Web des universités et des centres). Nous utiliserons un éventail de plateformes pour attirer des ECR de haut calibre, notamment les sites Web des sept centres de l'Alliance, les sites Twitter, Facebook, Instagram et LinkedIn de tous les centres de l'Alliance actifs et de leurs dirigeants (par exemple, le NPA N. Letourneau a près de 25 000 adeptes sur Twitter) et ceux des facultés et établissements qui les accueillent. Nous nous appuyerons sur les listes de diffusion des facultés et départements de tous les membres de l'équipe et des organismes communautaires partenaires pour faire de la publicité dans les sources de nouvelles/médias électroniques des universités régionales.

Dépenses éligibles

Des fonds seront versés à l'établissement universitaire de l'ECR pour couvrir les coûts de la dispense d'enseignement pour un ou deux cours au cours de l'année fiscale de la bourse, en fonction du coût et du budget de l'ECR d'AVA. Si le financement d'un rachat de cours n'est pas possible (pour des raisons budgétaires), un équivalent raisonnable (par exemple, des fonds pour embaucher un assistant de recherche afin d'aider l'ECR dans ses activités liées à l'AVA) peut être envisagé au cas par cas.

Section 2 : Critères d'éligibilité et d'évaluation

Critères d'éligibilité pour les décharges d'enseignement

- Le candidat doit être un ECR, c'est-à-dire un chercheur indépendant qui est à moins de 8 ans de sa première recherche indépendante ou de son premier poste de professeur.

- L'ECR doit être titulaire d'un poste universitaire dans un établissement postsecondaire canadien et être affilié ou désireux d'être affilié à la plateforme nationale de formation de l'AVA.
- Il n'y a pas de limite au nombre de dispenses d'enseignement ECR qu'un candidat peut demander ou recevoir au cours des six années de la plateforme de formation AVA ; cependant, les ECR ne peuvent recevoir qu'un maximum de deux rachats de cours par an (voir les dépenses éligibles ci-dessus).
- La recherche de l'ECR doit s'aligner sur les domaines prioritaires et de grande importance pour les filles, les femmes et les personnes issues de la diversité de genre (comme indiqué aux pages 1 et 2 ci-dessus).

Critères d'évaluation

Les demandes d'autorisation d'enseigner de l'AVA ECR seront évaluées par les membres délégués de la sous-commission sur la base des critères suivants (sans ordre particulier ; la pondération de chaque domaine est indiquée entre parenthèses) :

1. Alignement sur les critères d'éligibilité (10%) ;
2. Alignement du programme de recherche des ECR sur l'objectif de la plateforme nationale de formation AVA (voir le [site web de la formation AVA](#)) et sur les domaines prioritaires (20 %) ;
3. Excellence du potentiel du programme de recherche du candidat, de sa formation en matière d'application des connaissances, de sa productivité (par exemple, publications) et de ses récompenses (20 %) ;
4. Qualité de l'impact attendu de la participation à la plateforme nationale de formation AVA (20%) ;
5. Qualité de la contribution prévue au programme d'études et au mentorat de la plateforme nationale de formation AVA (20 %) ; et
6. Considérations sur EDIA (voir le [site web d'AVA Training](#)) (10%)

***La décision dépendra également du coût et du caractère abordable de la dispense d'enseignement demandée, et de la question de savoir si le candidat a parlé à son administrateur principal de la possibilité de racheter des cours.**

Section 3: Application & Adjudication Processes

Comment postuler

Les candidats qui n'ont pas encore participé au programme de décharge d'enseignement d'AVA ECR doivent soumettre leur candidature en utilisant le [formulaire de candidature en ligne](#) accessible sur le [site web d'AVA Training](#). Un ECR peut également demander l'accès à la demande en ligne et aux lignes directrices de la demande en contactant avatraining@ucalgary.ca.

Les nouvelles candidatures à ce programme doivent être composées de

- Les coordonnées de l'ECR et de l'EDIA ;
- Formulaire de demande d'autorisation d'enseigner AVA ECR et déclaration ECR (voir ci-dessous) ;
- Une lettre de soutien d'une page d'un membre expérimenté de la plateforme de formation AVA ; et
- Le curriculum vitae (CV) de deux pages d'ECR. Le CV doit contenir les informations suivantes

- Éducation : Diplômes post-secondaires actuels et obtenus (diplôme, établissement, pays, superviseur, années)
- Poste actuel : Titre, institution
- Postes antérieurs/autres : Expérience professionnelle pertinente (année, poste, institution/entreprise et pays)
- Prix : Prix, distinctions et récompenses (nom, lauréat, année d'obtention)
- Subventions de recherche : Bailleur de fonds, y compris année(s) et montant(s)
- Traduction des connaissances : Publications, présentations, etc. dans les médias traditionnels et sociaux.

Remarque : si vous remplissez un formulaire de candidature en ligne, vous avez la possibilité de télécharger les documents requis sur le formulaire de candidature en ligne.

Processus de renouvellement de la bourse ECR

Si vous avez déjà bénéficié d'une décharge d'enseignement AVA et que vous souhaitez être pris en considération pour un renouvellement (engagement de 12 mois), vous pouvez renoncer à la procédure de candidature décrite ci-dessus. Veuillez soumettre une lettre décrivant ce que vous avez accompli grâce à votre précédente bourse d'enseignement AVA et ce que vous envisagez de réaliser grâce à un renouvellement. La date limite pour soumettre les lettres de renouvellement est la même que pour les nouvelles demandes.

Date limite de dépôt des candidatures (2024/2025)

La date limite de dépôt des candidatures pour la troisième année de décharge d'enseignement ECR d'AVA sera le 20 septembre 2024 en fin de journée. L'ECR qui se voit attribuer la décharge d'enseignement pourra utiliser le "rachat de cours" dans les 18 mois suivant l'attribution. La date limite de dépôt des candidatures pour les années suivantes est à confirmer.

Processus d'adjudication

Les candidatures seront évaluées à l'aide d'une carte de score avec des critères pondérés, par le président national du comité des bourses et du financement d'AVA, d'autres membres du comité et le responsable du programme d'AVA, sauf s'il y a un conflit perçu avec un candidat. Des juges invités peuvent être sollicités, par exemple un champion EDIA.

Nous attendons avec impatience vos demandes de renseignements et/ou vos candidatures !